

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-84  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Sous matière :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**OBJET : NOMBRE  
ET DESIGNATION  
DES MEMBRES DU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU CCAS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,  
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET  
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT  
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,  
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Castelnaudary est un établissement public administratif qui agit notamment en faveur des personnes âgées.

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Castelnaudary est composé de 11 membres, le Maire étant Président de droit. Le Conseil Municipal élit 5 membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le scrutin étant secret.

Il est fait appel à candidature.

Il est présenté la liste suivante :

- Monsieur le Maire, Président
- 1. Mme Élisabeth ESCAFRE
- 2. M. Didier GANGLOFF
- 3. Mme Marie DE ALMEIDA
- 4. Mme Jacqueline RATABOUIL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le **08 AVR. 2026**

ID : 011-211100763-20260402-DB202684-DE

5. M. Jean-Baptiste MOUTON

Il est alors procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement, il est procédé à la proclamation des résultats.

Monsieur le Maire, Président

1. Mme Élisabeth ESCAFRE
2. M. Didier GANGLOFF
3. Mme Marie DE ALMEIDA
4. Mme Jacqueline RATABOUIL
5. M. Jean-Baptiste MOUTON

Sont déclarés les délégués à la commission administrative du C.C.A.S.

Monsieur le Maire, Président

1. Mme Élisabeth ESCAFRE
2. M. Didier GANGLOFF
3. Mme Marie DE ALMEIDA
4. Mme Jacqueline RATABOUIL
5. M. Jean-Baptiste MOUTON

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du résultat du vote désignant les délégués de la Ville à la commission administrative du C.C.A.S.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>07 AVR. 2026</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>07 AVR. 2026</b>
Par publication le <b>08 AVR. 2026</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

